

**SCHEMA
DEPARTEMENTAL DES
CARRIERES DU GERS**

NOTICE DE PRESENTATION

Cette notice de présentation

A été conçue

Pour faciliter la lecture

Du schéma départemental

Des carrières.

Elle vous permet

De retrouver

Facilement les thèmes

Abordés dans

Ses 7 chapitres.

CONSTAT ACTUEL

Le département du Gers possède peu de ressources en matériaux de carrières, liées à un contexte géologique peu favorable. Elles sont exploitées pour les besoins de son économie : sables et graviers alluvionnaires, calcaire, pierres de taille et argiles.

Ainsi en 1998, plus de 630.000t de matériaux ont été extraits du sous-sol de notre département dans 22 carrières actives.

- les roches calcaires représentent environ 42% de la production de granulats du département,
- les matériaux alluvionnaires qui, en raison de leur qualité intrinsèque, sont indispensables pour couvrir des besoins spécifiques, notamment les revêtements routiers, correspondent à 58% de la production de granulats du département,
- les autres matériaux, extraits pour des besoins spécifiques (argile, pierre de taille), correspondent à une production marginale de quelques milliers de tonnes par an.

LES ENJEUX

Des gisements de grande valeur économique peuvent être rendus inexploitable du fait d'une urbanisation mal maîtrisée; à l'inverse, des sites exploités sans coordination peuvent générer des nuisances et des dégradations excessives sans une utilisation optimale des ressources.

L'impact des carrières sur le milieu naturel est parfois négatif; les réaménagements de carrières sont quelquefois difficiles. Mais il convient de satisfaire les besoins départementaux en quantité et en qualité, maîtriser les coûts, ménager les zones sensibles et, d'une façon générale, concilier dans le respect du long terme, tous intérêts confondus, la juste valorisation du sous-sol et la protection de l'environnement. Tels sont les objectifs qui ont amené les services de l'état, les élus, les professionnels, les associations, et d'une façon générale l'ensemble des parties concernées à élaborer un schéma départemental des carrières.

ORIENTATIONS POUR UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le schéma départemental des carrières a été créé pour assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles; il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département.

Il constitue un instrument d'aide à la décision du préfet, lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières en application de la législation des installations classées.

Il prend en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Le schéma départemental des carrières représente la synthèse d'une réflexion approfondie et prospective non seulement sur l'impact de l'activité des carrières sur l'environnement, mais à un degré plus large, sur la politique des matériaux dans le département.

PRINCIPAUX THEMES DEVELOPPES

CHAPITRE 1 : PRESENTATION

Après un bref historique relatif aux exploitations de carrières, le lecteur trouvera le cadre réglementaire auquel les carrières sont assujetties depuis 1870 à nos jours, y compris les textes fixant l'obligation de réaliser un schéma départemental des carrières.

CHAPITRE 2 : ETUDE ECONOMIQUE

L'étude économique de cette activité industrielle nous rappelle que dans le département du Gers, la production de granulats a chuté de 1 million de tonnes en 1989 à 630.000 tonnes en 1998.

La production se décompose en :

- alluvionnaires : 370.000 tonnes soit 57%
- roches calcaires : 260.000 tonnes soit 41,5%
- autres pierres de taille, argiles : 10.000 tonnes soit 1,5%.

Les matériaux alluvionnaires offrent la particularité d'être les seuls granulats pouvant être utilisés pour réaliser les couches de roulement des routes. Ces matériaux sont essentiellement extraits sur la seule vallée de l'Adour.

La consommation des matériaux de carrières en France est en moyenne de 6,2 tonnes par an et par habitant. Pour le département du Gers, cette moyenne s'établit à moins de 4t/an et par habitant.

L'impact des carrières existantes sur l'environnement est analysé à travers ses quatre principaux effets :

- effets sur l'atmosphère : bruits, vibrations, poussières;
- effets sur les eaux souterraines et de surface;
- effets sur le sol, la faune et la flore;
- effets sur le paysage.

CHAPITRE 3 : INVENTAIRE DES RESSOURCES

Les matériaux traditionnels :

Les alluvions sont essentiellement présents dans la vallée de l'Adour.

Des gisements calcaires sont présents en différents endroits, notamment dans le Centre et le Nord-Est du département.

Les matériaux de recyclage et de substitution :

Compte tenu de la faible importance du gisement de matériaux de démolition, la réutilisation régulière de ceux-ci apparaît difficile au plan économique. Par contre, il pourrait être examiné la faisabilité d'une zone de stockage de matériaux de démolition non triés, pouvant être traités avec un matériel mobile.

CHAPITRE 4 : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre constitue l'inventaire des espaces protégés au titre de l'environnement. A travers cinq grands thèmes étudiés bénéficiant d'une protection juridique pouvant interdire toute exploitation de carrière, nous avons distingué dans les exposés les données strictement réglementaires de celles qui ne le sont pas.

Les milieux concernés et les enjeux spatiaux et environnementaux :

Les enjeux environnementaux majeurs concernent à la fois des aspects relevant de notions patrimoniales et de ressources naturelles.

Les notions patrimoniales se rapportent à l'archéologie, à l'histoire des lieux, aux aspects culturels et paysagers ainsi qu'aux milieux naturels, forestiers et agricoles.

Les ressources naturelles renouvelables intéressent les eaux de surface et souterraines ainsi que l'exploitation des sols par les productions agricoles et forestières.

Notions patrimoniales :

L'enjeu majeur dans les domaines culturels et paysagers relève de la protection forte de territoires "sanctuaires" comme les sites classés et inscrits. Il n'en demeure pas moins que d'autres espaces méritent une attention particulière du fait de leur caractère culturel et paysager comme les micro-paysages agricoles et ruraux. Les territoires ponctuels correspondant à des lieux bâtis, non bâtis ou anciennement occupés présentant un caractère historique ou archéologique, figurent également parmi les sites à protéger.

Pour ce qui concerne le patrimoine naturel ou forestier, des protections réglementaires ont été instituées. Elles peuvent être de niveau national et européen et établissent des hiérarchies à respecter en matière d'utilisation des sols et du sous-sol. Des inventaires écologiques et forestiers désignent en outre des milieux qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ressources et productions :

Outre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en cours d'élaboration, plusieurs composantes de la ressource en eau doivent être privilégiées comme : les secteurs d'alimentation en eau potable, les systèmes aquifères à protéger en raison de leur intérêt ou de leur vulnérabilité à la pollution.

L'entretien des terroirs agricoles participe naturellement au maintien de l'intérêt paysager et parfois même biologique de l'espace départemental.

CHAPITRE 5 : MODE D'APPROVISIONNEMENT DES MARCHES

Les modalités d'ouverture et d'exploitation des carrières

Les carrières touchent deux types de milieu :

- les milieux alluvionnaires avec les extractions en terrasses alluviales à sec ou en eau (nappe phréatique et alluviale).
- Les roches massives.

Pour les milieux alluvionnaires et dans le cadre d'une limitation de la consommation de l'espace dans les vallées et les plaines, les exploitations ne devront pas faire obstacle au libre écoulement des eaux et ne devront pas aggraver les risques d'inondations.

La création de nouveaux plans d'eau sera réduite pour éviter le mitage.

Pour les roches massives et notamment lorsqu'il y a création de grands fronts, les modes d'exploitation et de réaménagement en phasages coordonnés seront à privilégier. Les modes de réaménagement devront assurer au mieux l'insertion de la carrière dans le paysage sans attendre la fin de l'exploitation.

CHAPITRE 6 : REAMENAGEMENT DES CARRIERES

Les difficultés de réaménagement final sont souvent dues à une mauvaise appréciation des problèmes liés à l'eau, à la stabilité des roches, au dimensionnement des carrières, et quelquefois, à la non prise en compte des objectifs de réaménagement dans la conduite et le phasage d'exploitation.

C'est au moment de l'élaboration du projet que les caractéristiques physiques du site et leurs incidences sur les possibilités de réaménagement doivent être précisément définies, afin qu'en fin d'exploitation, un site de bonne qualité puisse être restitué au milieu naturel et aux activités humaines.

Aussi, les recommandations proposées visent à ce que chaque projet puisse être défini avec une connaissance suffisante, permettant une prévision fiable des impacts et des conditions de réaménagement.

CHAPITRE 7 : GRANDES ORIENTATIONS

Résultat d'une réflexion prospective et d'une démarche pragmatique, le schéma départemental des carrières constitue un instrument d'aide à la décision du préfet pour toute nouvelle autorisation de carrière.

Ces autorisations devront être compatibles avec les objectifs du schéma décrits dans les différents chapitres du rapport.

Les grandes orientations définies découlent des textes réglementaires en vigueur qu'il convient d'appliquer mais sont également le résultat de la concertation engagée avec l'ensemble des partenaires.

Ainsi ont pu être mises en avant plusieurs orientations pour chacun des thèmes évoqués dans le schéma, qu'il paraît essentiel de respecter pour concilier au mieux la juste valorisation du sous-sol pour l'intérêt économique et la protection de l'environnement pour la qualité de la vie.

L'une des orientations ainsi définies est un objectif d'équilibre de la part des alluvionnaires dans l'ensemble des granulats à l'échéance du présent schéma, dans 10 ans.

ANNEXES

Le double souci de présenter un rapport allégé d'utilisation pratique et le plus complet possible grâce à la production d'une source de renseignements tant réglementaires qu'informels, a conduit à présenter le schéma départemental des carrières en deux parties : un rapport et ses annexes.

CARTES

Les données cartographiques sont représentées à l'échelle 1/10.000^{ème} et 1/100.000^{ème}. Ce sont la carte des substances utiles avec l'implantation des carrières en cours d'exploitation, des données réglementaires de l'environnement et des autres données de l'environnement.